

sujets suivants : formation technique de personnel (résolution 18), assistance aux programmes de recherche sur le terrain et de traitement des données relatives aux noms géographiques dans les services compétents (résolution 27), diffusion des décisions des organismes nationaux (résolution 32) et problème des langues minoritaires (résolution 36).

31. La Conférence a fait sienne la recommandation C, «Principes à appliquer pour le traitement des noms géographiques au bureau», de la résolution 4 de la Conférence de 1967, et elle a modifié, dans le sens indiqué au paragraphe 26 ci-dessus, la recommandation E, «Nomenclatures nationales», de la même résolution.

## Rapport sur les travaux de la Commission II

### TERMINOLOGIE DE LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES (point 8 de l'ordre du jour)

32. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, la Commission était saisie d'un rapport du Groupe de travail des définitions (E/CONF.61/L.1/Rev.1) et de documents présentés par l'Espagne (E/CONF.61/L.8), le groupe des pays de langue allemande ou néerlandaise (E/CONF.61/L.24) et la France (E/CONF.61/L.67 et Add.1). La Commission a estimé que le document E/CONF.61/L.1/Rev.1 fournissait un ensemble de définitions que l'on pourrait inclure dans le rapport final de la Conférence, et un certain nombre de changements et d'adjonctions ont été suggérés. Afin d'accélérer les travaux, il a été décidé que ces changements et adjonctions devaient être soumis par écrit au Président du Groupe de travail des définitions. Il a été suggéré que, comme la majeure partie du document E/CONF.61/L.1 existait déjà en français, en espagnol et en russe, le glossaire définitif de terminologie technique pourrait être établi dans toutes les langues officielles des Nations Unies. Il a été également suggéré d'élargir la participation au Groupe de travail.

### TERMES GÉOGRAPHIQUES (point 10 de l'ordre du jour)

33. La Commission a examiné et discuté en détail la question des termes génériques et de leur inclusion ou omission dans les nomenclatures et les répertoires. L'opportunité d'inclure des termes génériques dans ces nomenclatures et répertoires a été mentionnée; par ailleurs, on a signalé certains cas où il semblait difficile de le faire. Les points *a*, *b*, *c* et *d* de la section B du document présenté par le groupe des pays de langue allemande ou néerlandaise (E/CONF.61/L.26) ont été considérés comme des directives utiles pour la préparation de ces nomenclatures et de ces répertoires.

34. La Commission a proposé que les mots «et des noms géographiques» soient supprimés du libellé du point 10 *a* de l'ordre du jour.

35. La Commission a examiné la traduction des termes génériques et des termes descriptifs d'une langue dans l'autre dans les dictionnaires et dans les glossaires, l'établissement de dictionnaires multilingues de termes génériques et de termes descriptifs, la traduction des

éléments génériques des toponymes d'une langue dans l'autre, notamment dans le cas des détails côtiers et hydrographiques.

36. La question de la révision de la définition du terme «glossaire», telle qu'elle figure dans la recommandation D de la résolution 19 de la première Conférence<sup>5</sup> a été renvoyée au Groupe de travail des définitions du Groupe d'experts.

37. La Commission a examiné la question de l'utilisation des signes et des symboles, et le terme «choronyme» a été suggéré comme susceptible d'une application plus large que le mot «toponyme».

38. La Commission est convenue que la classification des entités géographiques n'offrait aucun intérêt pratique du point de vue de l'établissement des glossaires.

### DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE

39. Sur la recommandation de la Commission II, la Conférence a adopté des résolutions concernant la terminologie technique (résolution 14) et l'uniformité de la présentation des glossaires (résolution 16). Elle a également décidé de modifier le titre du point 10 *a* de son ordre du jour, en supprimant du libellé les mots «et des noms géographiques».

## Rapport sur les travaux de la Commission III

### SYSTÈMES D'ÉCRITURE (point 11 de l'ordre du jour)

40. La Commission a examiné la question de la transcription de noms esquimaux, dans le cadre du point 11 *b* de l'ordre du jour et en se référant au document présenté par le Canada (E/CONF.61/L.34). Elle a estimé qu'il était souhaitable d'unifier la transcription des noms esquimaux au Canada, au Groënland, en Union des Républiques socialistes soviétiques et aux États-Unis d'Amérique, et d'établir des consultations entre ces pays à cet effet. Il a été pris acte du fait que les mots esquimaux de Groënland avaient déjà été normalisés depuis quelques dizaines d'années.

41. Les participants ont considéré que la transcription phonétique, effectuée par des experts en linguistique, constituait une première étape très utile dans la formation des toponymes d'une langue non écrite, et aussi que ces noms, une fois transcrits de cette manière, tendaient à être normalisés dans les formes de la langue nationale du pays intéressé. Le représentant du Royaume-Uni a attiré l'attention sur les dangers qu'il pourrait y avoir à attacher une trop grande importance aux cartes en tant que documents linguistiques.

42. M. J. Breu (Autriche), président du Groupe de travail pour un système unique de romanisation, a présenté le rapport de ce groupe (E/CONF.61/L.5 et Add.1-18).

43. Après un échange de vues approfondi, la Commission a approuvé les principes généraux suivants pour les méthodes de romanisation :

*a*) On devrait s'efforcer d'assurer autant que possible une réversibilité systématique;

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 16.

b) On devrait s'efforcer d'utiliser les symboles graphiques de façon uniforme dans le cadre de tout système de romanisation.

44. La Commission a ensuite examiné différents systèmes d'écriture et alphabets :

a) *Persan*. Le représentant de l'Iran a confirmé que le système officiel de romanisation du persan n'avait pas été modifié depuis 1967 et que la recommandation contenue dans la résolution 13<sup>6</sup> de la première Conférence était toujours valable.

b) *Amharique*. Compte tenu des renseignements communiqués par l'Éthiopie, la Commission a recommandé qu'une résolution soit adoptée remplaçant la résolution 17<sup>7</sup> de la première Conférence.

c) *Somalie*. La question d'une écriture est sérieusement envisagée en Somalie. Le Groupe d'experts a été chargé de suivre cette question.

d) *Maldivien*. Étant donné l'insuffisance de la documentation concernant les noms géographiques écrits en maldivien, la Commission a estimé qu'il n'y avait pas lieu pour le moment de recommander un système de romanisation d'application internationale. Le représentant de l'Inde a signalé que les Maldives s'intéressaient à la normalisation du maldivien. La question a été renvoyée au Groupe d'experts pour plus ample examen.

e) *Bulgare*. Après un échange de vues sur les difficultés diverses que peut susciter, dans les langues d'aboutissement, la transposition des conventions orthographiques croates, le représentant de l'Autriche a proposé une solution de compromis qui a été approuvée. Le système bulgare officiel serait accepté étant entendu que certaines variantes seraient également autorisées à condition d'être utilisées en bloc (cette formule s'inspire de la recommandation R/9 de l'ISO, deuxième édition).

f) *Langues du groupe indien*. Il a été recommandé d'adopter, pour la romanisation des alphabets des langues du groupe indien, les tableaux de translittération en caractères latins et devanāgarī des langues du groupe indien établis par M. D. N. Sharma (Inde), membre du Groupe de travail pour un système unique de romanisation, sauf en ce qui concerne le Simhala et la note sur le Tamil figurant à la page 36.

g) *Grec*. La Commission a pris note de l'étude comparative du Groupe de travail sur la romanisation du grec. Les nombreuses difficultés qui existent dans ce domaine ont été examinées. Le représentant de la Grèce a déclaré que, étant donné l'intérêt dont la Commission faisait preuve à cet égard, il soumettrait la question à son gouvernement afin que soit élaboré, de concert avec le Gouvernement chypriote, un système commun qui serait ensuite soumis au Groupe d'experts. Il a fait savoir à la Commission que le système BGN/PCGN était actuellement utilisé pour les besoins de la cartographie.

h) *Hébreu*. M. J. Breu (Autriche) a souligné que, dans l'étude comparative du Groupe de travail pour un système unique de romanisation, il n'avait pas été possible de tenir compte de l'importante étude pré-

parée par M. N. Kadmon et M. Talmi du Département topographique d'Israël. Un projet de résolution a été approuvé et présenté à la Conférence, pour adoption.

i) *Alphabets cyrilliques utilisés en Yougoslavie*. La Commission a approuvé un projet de résolution qu'elle a soumis à la Conférence, pour adoption.

j) *Arabe*. L'expert de la Division arabe a informé la Commission des résultats de la conférence régionale des pays arabes, qui s'était tenue à Beyrouth en 1971 (E/CONF.61/L.77) conformément à la résolution 12 de la Conférence de 1967. Au cours d'une réunion des délégations arabes à cette conférence, on avait présenté des améliorations au tableau qui figure dans le document E/CONF.61/L.77.

Le représentant de l'Espagne a fait observer qu'il existait depuis longtemps dans son pays un système de translittération de l'arabe, et qu'il serait donc difficile d'en accepter un nouveau. Le représentant de la France a attiré l'attention des participants sur le fait que le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie n'étaient pas représentés à la réunion de Beyrouth. S'agissant de la Tunisie qui y avait participé, le représentant de la France a dit que l'Institut géographique national ne connaissait pas l'opinion actuelle de ce pays quant à la translittération de l'arabe. Les systèmes de romanisation utilisés pour les cartes officielles du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, quelle que soit leur échelle, différaient de celui qui avait été recommandé par la réunion de Beyrouth. Le nouveau système proposé ne pouvait donc pas être approuvé en vue de son application dans les États du Nord-Ouest africain. L'expert de la Division arabe a précisé que les recommandations de la conférence de Beyrouth avaient été communiquées à tous les membres de la Ligue arabe. Un projet de résolution a été approuvé et soumis à la Conférence, pour adoption.

k) *Pachto*. L'analyse comparative que l'on avait projetée n'étant pas encore terminée, la question a été renvoyée au Groupe d'experts pour complément d'étude.

l) *Mongol*. La Conférence a examiné le rapport du Groupe de travail ainsi que le document présenté par la Hongrie (E/CONF.61/L.108) avec le système de translittération employé pour la carte mondiale à l'échelle de 1/2 500 000 (*Karta mira*). Sur la proposition du représentant de l'Union soviétique, qui a estimé que la meilleure façon de traiter le problème de la translittération du mongol était de faire appel à la collaboration de l'Académie des sciences d'Oulan Bator, le Groupe d'experts a été chargé de poursuivre l'étude de la question dans ce sens.

m) *Birman*. Prenant la parole en sa qualité de membre du Groupe de travail chargé du birman, M. P. J. M. Geelan (Royaume-Uni) a déclaré que seuls des documents cartographiques à très petite échelle existaient en écriture birmane. A en juger par les quelques renseignements dont on disposait (par exemple, les noms figurant dans les listes des bureaux de poste de l'UPU), il semblait que la Birmanie appliquât encore pour la romanisation les règles de 1908; toutefois il n'avait pas été possible de connaître la position officielle des autorités. M. P. J. M. Geelan a signalé qu'il existait, pour tout le pays, des cartes à l'échelle d'un pouce pour un mile (1/63 360), qui avaient été dressées à l'occasion du

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 14 et 15.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 15.

relevé topographique de l'Inde effectué avant l'indépendance, mais qu'on ne savait pas dans quelle mesure ces cartes étaient encore officiellement utilisées en Birmanie. Le Président de la Commission a confirmé qu'il existait des cartes de frontières en écriture birmane. Le Groupe d'experts a été chargé de poursuivre l'étude de cette question.

n) *Thaï*. Aucune modification n'avait été apportée au système officiel de romanisation des noms thaïs depuis 1967 et la recommandation contenue dans la résolution 14<sup>8</sup> de la première Conférence restait entièrement valable.

o) *Khmer*. M. Carl R. Page (États-Unis d'Amérique), parlant en qualité de membre du Groupe de travail chargé du khmer, a déclaré que le projet de système BGN/PCGN de 1972 découlait directement du système modifié de 1959 du Service géographique khmer, et qu'il était maintenant entièrement conforme à la romanisation des toponymes figurant sur les cartes de la République khmère. La Commission a approuvé un projet de résolution sur ce sujet, qu'elle a présenté à la Conférence, pour adoption.

p) *Laotien*. Le système de translittération qui a été présenté par le Groupe de travail pour un système unique de romanisation correspond au système en vigueur pour les cartes du Laos. Mais, comme la Commission nationale de toponymie du Laos pourrait peut-être avoir des modifications à y apporter, le Groupe d'experts a été prié de garder ce système à l'étude.

q) *Chinois*. Présentant son rapport en tant que membre du Groupe de travail chargé du chinois, M. P. J. M. Geelan a mentionné les deux caractéristiques essentielles de la situation actuelle : le manque quasi total d'informations à jour sur les noms chinois (le dernier atlas disponible datait de 1966) et l'absence d'un tableau complet des équivalents du système pinyin de transcription pour les quelque 12 000 idéogrammes chinois que l'on trouve dans les noms de localités. Après un échange de vues concernant le nombre de noms chinois transcrits selon les systèmes pinyin et Wade-Giles respectivement, la Commission a décidé qu'en l'absence d'un représentant de la République populaire de Chine le Groupe d'experts devait continuer à examiner cette question en espérant que, du fait des circonstances nouvelles, des renseignements plus complets pourraient être obtenus.

r) *Coréen*. M. Carl R. Page a indiqué que deux systèmes de translittération étaient actuellement utilisés en République de Corée. À sa connaissance, certaines cartes officielles utilisaient le système McCune-Reischauer, mais il n'avait aucun renseignement précis sur l'état ou l'usage actuel du système mis au point par le Ministère de l'éducation. La question a été renvoyée au Groupe d'experts pour plus ample examen.

s) *Japonais*. Au Japon, on avait recours à deux systèmes de translittération. Le système « Kunreishiki », approuvé en vertu d'une ordonnance de la Présidence du Conseil, était utilisé pour la Carte internationale du monde au millionième, dans les cartes et autres publications de l'Office de sécurité maritime et dans l'Atlas national du Japon. Le système Hepburn modifié était

utilisé dans d'autres domaines à l'intérieur du Japon et était le plus répandu à l'extérieur, tant pour les cartes que pour la documentation. À sa réunion de Lisbonne en 1970, le comité compétent de l'ISO n'avait pu établir que le Japon fût fermement attaché à l'un des deux systèmes. Le représentant du Japon ne s'étant pas senti en mesure d'opter carrément pour l'un ou l'autre, la question a été renvoyée au Groupe d'experts pour qu'il en poursuive l'étude.

t) *Russe*. La Commission était saisie d'une communication présentée par l'Union soviétique concernant la romanisation des noms russes (document E/CONF.61/L.75). Compte tenu de cette communication, et sur la proposition du représentant de l'URSS, la question a été laissée en suspens jusqu'à la Conférence suivante.

u) *Langues autres que le russe parlées en Union soviétique*. Il a été convenu que cette question devait être laissée en suspens et renvoyée au Groupe d'experts.

#### DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE

45. S'agissant des travaux de la Commission III, la Conférence a adopté des résolutions portant sur les questions suivantes : romanisation de l'alphabet amharique (résolution 7); caractères cyrilliques bulgares (résolution 5); translittération en caractères latins et devanāgarī des langues du groupe indien (résolution 11); romanisation des noms géographiques hébreux (résolution 9); caractères cyrilliques yougoslaves (résolution 6); romanisation des noms géographiques arabes (résolution 8); romanisation des noms géographiques khmers (résolution 10); sixième Congrès des Académies de langue espagnole (résolution 12); et publication des systèmes de romanisation (résolution 13).

46. La Conférence a décidé de modifier le titre du Groupe de travail pour un système unique de romanisation qui deviendra le « Groupe de travail pour un système unique de romanisation pour chaque système d'écriture non latin ».

47. La Conférence a décidé de modifier la recommandation D, « Régions multilingues », de la résolution 4<sup>9</sup> de la première Conférence, en y insérant un nouvel alinéa c libellé comme suit : « Indique dans une recommandation la forme ou les formes linguistiques à employer pour la normalisation internationale », l'ancien alinéa c devenant l'alinéa d.

#### Rapport sur les travaux de la Commission IV

##### NOMS CONVENTIONNELS (point 12 de l'ordre du jour)

48. La discussion, à laquelle ont pris part les représentants des pays suivants : Autriche, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, Hongrie, Inde, Kenya, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, République fédérale d'Allemagne, République khmère, Royaume-Uni, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques, ainsi que le représentant de l'Organisation hydrographique internationale, a d'abord eu pour objet l'emploi des termes « nom conventionnel », « exonyme » et « nom consacré »

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 12.